CNC des ARS du 24 novembre 2026

Fédération UNSA Santé - Cohésion Sociale
Déclaration préalable

1. **Retour sur le mandat syndical qui s'achève (2020-2026)**
2. **Un pilotage ministériel défaillant des ARS**
3. **Ou en est-on de l'adéquation missions / moyens ?**
4. **Des interrogations persistantes sur le devenir des ARS**
5. **Le RESE, un outil national de référence pour quelle perspective ?**

1. Retour sur le mandat syndical qui s'achève

En préambule, l'**UNSA** condamne avec la plus grande fermeté l'attentat récent perpétré contre les locaux de l'Agence régionale de santé à Bastia. Au-delà des dégradations matérielles, cet acte constitue une atteinte grave à la sécurité des agents qui exercent quotidiennement leurs missions au service de la santé des Corses. Rien ne saurait justifier que des personnels soient ainsi exposés à la violence dans l'exercice de leurs fonctions.

L'**UNSA** exprime son soutien plein et entier à l'ensemble des agents de l'ARS et tout particulièrement à nos collègues du site de Bastia, légitimement choqués et inquiets à la suite de ces événements.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'ultime séance du CNC des ARS, dans cette mandature qui aura débuté en 2020, soit six années denses de participation à cette instance, afin de défendre au mieux les intérêts de nos collègues dans les ARS.

Les élus **UNSA** souhaitent saluer les membres du CNC avec lesquels nous avons cheminé tout au long de ce mandat : nos collègues des autres organisations syndicales ainsi que les représentants de l'administration centrale, avec lesquels nous aurons dialogué de manière constructive mais aussi de manière moins constructive durant six ans.

Ce dialogue social aura en effet connu des hauts et des bas qui nous ont parfois conduit à quitter la table, faute de pouvoir se faire entendre. Plusieurs séances se sont terminées en queue de poisson en 2023 et 2024 et les séances des 10 avril et 25 novembre 2025 ont même été boycottées.

Dans ce dialogue social, il y aura eu cependant des aspects positifs comme la qualité des présentations budgétaires de la Direction des finances, achats et services (DFAS) mais aussi des points moins positifs, notamment la participation quasi-inaudible tout au long du mandat des représentants des Directeurs généraux d'ARS, traduisant un manque certain de considération pour cette instance.

2 - Un pilotage ministériel défaillant des ARS

Depuis 2022, la fragilité de notre administration s'est accentuée avec la valse des ministres qui se sont succédé sur cette période : Brigitte BOURGUIGNON (un mois), François BRAUN (un an), Aurélien ROUSSEAU (cinq mois), Agnès FIRMIN LE BODO (quelques jours), des binômes formés par Catherine VAUTRIN avec Frédéric VALLETOUX (sept mois) puis Yannick NEUDER (neuf mois), Geneviève DARRIEUSSECQ (trois mois), de nouveau Catherine VAUTRIN (huit mois) et désormais Stéphanie RIST depuis octobre 2025.
Dans ce contexte de valse ministérielle, comment notre administration peut-elle fonctionner correctement alors qu'elle est si faiblement incarnée ?

Dans ce contexte aussi, les ARS – dotées de l'autonomie juridique et financière - ont évolué dans le cadre d'un pilotage ministériel pénalisé par le manque de moyens en administration centrale. Cette faiblesse du pilotage national nous impacte concrètement dans la mesure où elle entraîne des conséquences sur le quotidien des agents. La mise en œuvre des règles de gestion apparaît très variable d'une ARS à l'autre, aussi bien pour les fonctionnaires de l'Etat que pour les agents contractuels de droit public, lesquels sont de plus en plus nombreux dans les ARS mais recrutés de manière précaire et faiblement rémunérés le plus souvent.

3- Ou en est-on de l'adéquation missions / moyens ?

A partir de 2024, la situation des ARS s'est fortement dégradée en termes de ressources humaines. L'**UNSA** a rappelé lors du CNC du 25 novembre 2025 la réalité du début d'hémorragie dans les services avec de nombreuses suppressions de postes, principalement des agents en fin de contrat à durée déterminée (CDD), soit plusieurs centaines de postes supprimés au sein des ARS. Le rapport social unique 2025 du réseau des ARS (RSU) indique une baisse de 230 ETPT de 2023 à 2025. Cette situation a continué de se dégrader en 2026.

Or l'adaptation des missions par rapport à ces baisses de moyens n'a pas été parachevée. La revue des missions conduite par le ministère et qui devait contribuer à adapter la charge de travail des agents aux baisses d'effectifs n'a pas produit d'effets concrets. Depuis une présentation au CNC du 10 avril 2025, nous n'avons plus ni de son ni d'image sur l'état d'avancement de cette démarche.

Parallèlement et concernant les démarches de transformation menées par certaines ARS en interne, ces dernières se heurtent à la nécessité de modifier le cadre législatif et réglementaire de leurs missions, afin de les ajuster au regard des moyens en baisse.

4- Des interrogations persistantes sur le devenir des ARS

Il est utile de revenir sur le contexte historique de création des ARS en 2009, marqué par un mouvement d'agencification de l'Etat engagé depuis les années 1990, visant à mettre en place des opérateurs et des organismes publics autonomes afin d'exercer

des missions précédemment exercées par les ministères. Les ARS ont donc été créées à partir du démantèlement des services du ministère de la santé dans les régions et dans les départements (DRASS et DDASS).

Les responsables politiques qui avaient créé les ARS en 2009 sont aujourd'hui les mêmes à envisager leur suppression, comme l'atteste une proposition de loi sénatoriale récente (Martin/Darnaud, 2026), visant à repenser l'agencification pour renforcer l'action publique. Les arguments invoqués portent sur une rationalisation des organismes existants, un renforcement du pilotage central et un objectif d'économies. Ils se substituent presque ironiquement à ceux identiques invoqués en 2009 pour créer les ARS : fragmentation des acteurs, multiplicité des cloisonnements et mauvaise répartition des responsabilités.

Dans un tel contexte, nous ne dresserons pas un panégyrique des ARS mais nous resterons concentrés sur la défense des intérêts de nos collègues en ARS, qui ne doivent pas devenir les otages de ces jeux de pouvoirs et retournements idéologiques.

Le processus de départementalisation / territorialisation des ARS et le transfert d'une partie de leurs missions des sièges vers les délégations départementales a été engagé avec les décrets des 22 juillet et 1er août 2026, relatifs aux délégations départementales et aux fonds d'intervention régionaux (FIR). L'**UNSA** a voté contre ces projets de décrets au CNC du 11 juin 2026, non pas par opposition au principe de départementalisation des ARS mais parce que ce mouvement va s'opérer sans moyens humains supplémentaires dans les délégations départementales, et dans un contexte budgétaire extrêmement défavorable.

On a l'impression que ce processus de départementalisation constitue en fait une forme de concession en direction du corps préfectoral et des élus locaux, en gage du maintien des ARS voire peut-être d'un sursis seulement, avant d'autres remises en cause à venir. Dans ce contexte, la défense des intérêts des agents reste notre seule boussole, quel que soit l'issue du mécano politico-institutionnel à venir.

5- RESE, un outil national de référence mais quelle perspective ?

Ce réseau d'échange et de documentation sur les sujets santé-environnement, unique par sa conception et sa gestion dans toute l'administration française, est menacé de disparition. Depuis le départ en retraite de l'un des deux IGS du RESE, l'ARS Occitanie et la DGS ainsi que le SGMAS, se renvoient la balle, laissant ainsi pourrir la situation. Un plan d'organisation en situation dégradée avait été défini en juin 2026 pour une durée de trois mois. A l'issue de cette période et devant l'inaction générale, il a été actualisé en septembre 2026 en un plan d'organisation en situation critique pour une période indéterminée.

Le RESE est pourtant régi par une convention tripartite DGS / ARS Occitanie / SGMAS mais la situation est on ne peut plus simple : chacune des parties s'en désintéresse totalement et ne respecte pas la convention qu'elle a signée.

Le ministère de la Santé est donc en train de sacrifier un outil bibliographique et documentaire que tous les acteurs de la santé-environnementale nous envient, qu'ils soient en collectivité ou dans d'autres administrations et parce qu'une ARS ne veut pas renouveler un poste d'IGS. Alors nous vous posons la question : quand allez-vous réagir et veiller à ce qui doit être fait ? Il y a urgence !

Représentants UNSA au CNC des ARS		
Titulaires		
Emmanuelle SANGNIER	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
Stéphane BERNARD	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
Thierry MATHIEU	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Florence LEPAGNOL	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
Samuel MOOTHEN	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
Suppléants		
Thierry FOUERE	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Mayotte
Vincent CAMPANO	Secrétaire administratif	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Vanessa LORTO	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Martinique
Carole MORLAN SALESSE	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Occitanie
Hafida MEZROUI	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE
Ministère de la Santé et de la prévention
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07
Mail : syndicat-unsa-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr
https://federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr/



Modalités de communication de nos messages

Vous êtes destinataire de ce message à portée syndicale conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information dans la fonction publique de l'Etat.

La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. En cas de refus, vous avez librement la possibilité de rendre nos messages indésirables directement depuis votre messagerie électronique.